A mon sens, l'expression "sujet britannique" tend quelque peu à induire en erreur. Il est vrai que bien des honorables députés, y compris le secrétaire d'Etat, soutiennent qu'elle signifie simplement "sujet de Sa Majesté". Mes connaissances en droit constitutionnel sont tellement limitées que je n'oserais pas différer d'opinion avec mon ami du barreau. Par ailleurs, pour le citoyen ordinaire, l'expression "sujet britannique" signifie sujet de la Grande-Bretagne, tout comme l'expression "Italien" signifie sujet de l'Italie, et "Belge", sujet de la Belgique. Je soutiens que la majorité des Canadiens, surtout ceux qui ne sont pas d'ascendance anglo-saxonne, sont d'avis que sujet britannique signifie sujet de la Grande-Bretagne. Le fait que le secrétaire d'Etat et l'honorable député d'Eglinton ont contesté cette opinion à la Chambre démontre d'une manière concluante que bien des gens partagent l'avis du citoyen ordinaire sous ce rapport. L'interprétation différente qu'en ont donnée ces honorables députés ne contribuera guère à modifier l'opinion publique.

Pourquoi, alors, durant l'étude du bill en comité, ne pas saisir l'occasion de dissiper tout malentendu possible? Si l'expression "sujet britannique" signifie simplement sujet de Sa Majesté le Roi, pourquoi ne pas l'indiquer clairement? Pourquoi ne pas appeler les

choses par leur nom?

Je ne tenterai pas de présenter une thèse juridique à ce sujet. Après la façon dont les avocats se sont fait censurer hier par l'honorable député de Cap-Breton-Sud et, ailleurs, par le premier ministre de l'Ile du Prince-Edouard, il serait sage d'aborder la question d'une autre manière. J'entends donc offrir un autre raisonnement que les honorables députés, je l'espère, verront d'un bon œil.

Mes deux fils, âgés de cinq et de sept ans, sont très fiers de porter des vêtements taillés dans mes vieux complets. Je suppose que la plupart des bambins qui n'ont pas de goûts trop raffinés, ne s'opposent pas à cette coutume traditionnelle. Je crois toutefois qu'avant longtemps ils se croiront trop vieux pour se soumettre à cette pratique et sans doute voudront-ils faire porter ces habits refaits par leurs jeunes frères. Il appartient aux autres nations du Commonwealth de décider si elles ont atteint l'âge d'endosser un nouveau costume distinctif. Pour ma part, j'estime qu'au cours des deux guerres le Canada a amplement prouvé qu'il a atteint la maturité, ce qui lui permet d'insister, avec raison, sur une citoyenneté et un drapeau canadiens entièrement distincts. Tout comme un père dont le fils adulte désire endosser des vêtements neufs admet le bien-fondé de la demande de ce dernier et ne voit dans sa façon d'agir aucun refroidissement de l'affection filiale, la Grande-Bretagne aussi reconnaîtra, j'en suis sûr, que le point de vue adopté par notre jeune nation est raisonnable et ne comporte aucun manque de respect.

J'ai toujours cru que les Anglo-Saxons sont des hommes d'affaires pratiques, peut-être les plus avisés au monde. D'ordinaire, on reconnaît à mon groupe ethnique un caractère plus sentimental. Je ne prétends pas qu'on ne puisse émouvoir les Anglo-Saxons et que les Français ne possèdent aucun sens des affaires. Il n'en reste pas moins que la Grande-Bretagne comprend très bien la finance, et si j'en juge par une mesure adoptée au cours de la dernière session, même les membres du Parlement s'y connaissent dans ce domaine. Voici à quoi je veux en venir, monsieur le président. J'estime sincèrement et de bonne foi que la Grande-Bretagne s'intéresse bien plus, et avec raison, aux prêts canadien et américain qu'aux mesures nationalistes peu importantes, pour emprunter l'expression du Journal d'Ottawa. Si nous adoptons l'amendement, un drapeau vraiment distinctif et le prêt de 1,250 millions de dollars à la Grande-Bretagne, il en résultera, à mon sens, un raffermissement des liens qui nous unissent à elle, et cela subsistera pendant cinquante-cinq ans, que cela nous plaise ou non. Je crois que personne à la Chambre, pas même les jeunes ultra-nationalistes, ne désire autre chose que la collaboration la plus étroite avec la Grande-Bretagne et les autres pays vraiment démocratiques.

Vous me permettrez bien, monsieur le président, de faire appel à ceux qui semblent un peu trop inquiets de l'état de nos relations avec la Grande-Bretagne et d'autres

pays du Commonwealth.

Peu après la rentrée des Chambres, en mars dernier, l'un de nos honorables vis-à-vis, pour qui j'ai beaucoup d'estime et qui s'inquète tout particulièrement du sort de la Grande-Bretagne, me demandait quelle serait l'attitude des députés de la province de Québec à l'égard du prêt à ce pays. Il a paru grandement soulagé quand je lui ai assuré qu'au plus cinq ou six députés ministériels s'opposeraient à ce prêt et j'étais heureux d'avoir pu calmer aussi facilement ses craintes. Je mentionne l'incident en passant afin de faire remarquer à la Chambre que, bien souvent, d'honorables vis-à-vis,-après avoir lu peut-être des journaux qui ne nous sont pas toujours sympatiques,—s'inquiètent bien à tort de l'attitude du Québec. Je connais bien mieux cette province que les honorables députés d'en face, et ils peuvent être sûrs qu'elle n'a aucun mauvais dessein.

Au cours de la présente session, et lors de la précédente, d'honorables députés,— surtout progressistes-conservateurs,—ont préconisé, à diverses reprises, une plus large mesure

[M. Michaud.]